



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, TENUE LE LUNDI 29 JUIN 2026 À 19H04 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault

MAIRE

Les conseillers et la conseillère présent(e)s :

Alex Gagné, siège no 1
Vicky Bombardier, siège no 2
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany Boyer, siège no 4
Julien Bussièrès, siège no 6

Les conseillers et la conseillère absent(e)s :

Dany St-Amant, siège no 5

Sont également présentes :

Me Karine Boucher, directrice générale et assistant greffière

M^e Julie Waite, directrice générale adjointe et greffière

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du Conseil municipal le 25 juin 2026, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

M^e Julie Waite, greffière

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Pierre Tétrault déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

ORDRE DU JOUR

1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ENTENTE RELATIVE À LA VENTE D'EAU PAR UN COMMERÇANT – RECONDUCTION



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

177-26-06-11 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE »

178-26-06-29 ENTENTE RELATIVE À LA VENTE D'EAU PAR UN COMMERÇANT - RECONDUCTION

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution 364-15-12-07 à la séance tenue le 7 décembre 2015 afin d'établir les conditions entourant la vente de l'eau potable à des fins commerciales;

ATTENDU QUE par la suite, la Ville de Valcourt a conclu avec le Marché Yvan Ouimette Inc., une entente relative à la vente de l'eau par un commerçant d'une durée de dix ans, se terminant le 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution 369-25-12-01 à la séance tenue le 1^{er} décembre 2025 afin de procéder à la reconduction de ladite entente pour une durée de six (6) mois, se terminant le 30 juin 2026;

ATTENDU QUE la Ville accepte de reconduire l'entente présentement en vigueur pour une durée maximale de six (6) mois, se terminant le 31 décembre 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville reconduise l'entente relative à la vente d'eau par un commerçant intervenue entre elle et le Marché Yvan Ouimette Inc. pour une durée maximale de six (6) mois, se terminant le 31 décembre 2026.

ADOPTÉE »

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

179-26-06-29 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

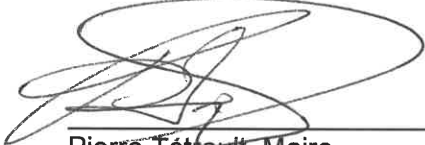
QUE la séance soit levée;

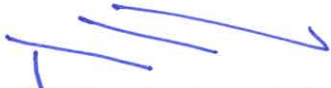


Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

La séance est levée à 19H06.

ADOPTÉE »


Pierre Tétrault, Maire


M^e Julie Waite, greffière

